



# Arrêté municipal AMPS 24-DST-343 – PROROGATION AMPS 24-DST-296

PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT  
Occupation du domaine public

## RUE DU COMMANDANT BOURGEOIS

Le Maire de la Commune des Ponts-de-Cé, vice-président d'Angers Loire Métropole,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les dispositions des articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 ;

**Vu** le code de la Route ;

**Vu** la délibération du Conseil de Communauté du 13 novembre 2017 approuvant le règlement de voirie de la Communauté Urbaine applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

**Vu** les dispositions de l'arrêté municipal AMPS 24-DST-296 du 21 août 2024 portant permis de stationnement, du 23 septembre au 4 octobre 2024 inclus, dans le cadre des travaux de réfection de toiture d'une habitation au numéro 101 de la voie, réalisés par l'entreprise **SARL Stéphane LEROUEIL** sise Z.A. de Fosses Rouges – 11 route de Challain – 49440 CANDÉ, ces travaux requérant l'installation d'un échafaudage sur pieds sur trottoir ;

**Considérant** qu'il y a lieu de poursuivre les travaux jusqu'au 18 octobre 2024 inclus en raison des contraintes météorologique rencontrées sur le chantier et de proroger le permis de stationnement délivré initialement en faveur de l'entreprise **SARL Stéphane LEROUEIL** ;

## Arrête :

**Article 1** – Les dispositions de l'arrêté 24-DST-296 du 21 août 2024 **sont prorogées jusqu'au 18 octobre 2024 inclus.**

**Article 2** – Le bénéficiaire du présent arrêté procédera à son affichage sur le site en complément de l'arrêté 24-DST-296 du 21 août 2024 de même que son retrait le dernier jour d'intervention avant son départ définitif.

**Article 3** – Le présent arrêté sera transmis à l'entreprise **SARL Stéphane LEROUEIL**, ainsi qu'à la Police Municipale de la Ville des Ponts-de-Cé.

**Article 4** – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours en contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux (2) mois suivant sa notification.

Fait aux Ponts-de-Cé, le 24 septembre 2024

Pour le Maire et par délégation,  
l'adjoint chargé des travaux,  
Robert DESOEUVRE

Signé électroniquement par : Robert Desoeuvre  
Date de signature : 24/09/2024  
Qualité : Adjoint\_R\_DESOEUVRE



### Hôtel de Ville

7 rue Charles-de-Gaulle  
49 130 Les Ponts-de-Cé  
Tél. 02 41 79 75 75  
mairie@ville-lespontsdece.fr



L'original est signé électroniquement